RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5A79B0CE-4578-4060-9446-AB69823E75FB

3D COURTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 80, Route de Mantes
78240 CHAMBOURCY
938 240 736 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 3 janvier,
A 14 heures,

Les associés de la Société 3D COURTAGE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 80, Route de Mantes 78240 CHAMBOURCY, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

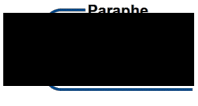
- Monsieur Antony DE ALMEIDA, titulaire de 333 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Romain DE ALMEIDA, titulaire de 334 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Kevin DOCQUOIS, titulaire de 333 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain DE ALMEIDA, gérant associé.







Docusign Envelope ID: 5A79B0CE-4578-4060-9446-AB69823E75FB

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social à l'activité de Courtier en assurance.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"Courtage et d'intermédiaire en opérations bancaires, ainsi que tout les services et prestations s'y rattachant.
De gestion d'affaires ou de patrimoine.
De conseil aux entreprises aux personnes physiques.
Prestations de services.
Courtier en assurance."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe KD Paraphe DAA Paraphe RDA

Docusign Envelope ID: 5A79B0CE-4578-4060-9446-AB69823E75FB

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Antony DE ALMEIDA
Gérant

[redacted]

Romain DE ALMEIDA
Gérant

[redacted]

Kevin DOCQUOIS
Gérant

Signé par :
[redacted]
C0A7F81BD0C0439...